

Résolution votée par le Conseil scientifique de l'École normale supérieure sur l'accès libre aux publications

17 juin 2016

L'École normale supérieure est attachée à la libre diffusion des fruits de la recherche qu'elle héberge, car ils constituent un bien commun.

Le Conseil scientifique de l'ENS demande donc aux chercheurs de l'ENS de s'assurer que le texte intégral de leurs publications soit désormais disponible dans une archive ouverte publique, au plus tard 6 mois après publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine, et au plus tard 12 mois dans celui des sciences humaines et sociales.

PORTÉE

Cette politique s'applique aux chercheurs affectés à l'ENS et concerne les publications soumises à un comité de lecture dans le cadre de leurs fonctions à partir du 1^{er} septembre 2016. Elle ne s'applique pas aux ouvrages susceptibles de générer des revenus de droits d'auteur aux chercheurs.

ARCHIVES OUVERTES PUBLIQUES

Une archive ouverte est une plateforme permettant à tous la consultation gratuite (sans inscription ni restriction d'accès) des articles qu'elle contient. Elle est publique quand elle est administrée par une ou plusieurs institutions publiques qui ne tirent pas de bénéfices financiers de son exploitation. L'archive ouverte de l'ENS sur HAL en est un exemple¹.

VERSION DÉPOSÉE

Le mandat de dépôt concerne la version finale du manuscrit de l'auteur, incluant les modifications issues du processus de relecture par les pairs.

BILAN

Une étude de l'évolution du dépôt en archives électroniques sera effectuée et présentée au Conseil scientifique dans un délai d'un an, afin de mesurer l'application de cette résolution par les laboratoires de l'ENS et d'en évaluer les effets.

¹ <https://hal-ens.archives-ouvertes.fr>.